

Commission fédérale des étrangers

***cfe 2001***

---

**Rapport annuel**

---

## Préambule

La migration est désormais une réalité pour tous les pays et chacun d'entre eux à son rôle spécifique à jouer. Elle n'est donc plus considérée comme un épisode momentané ou local de l'histoire de l'humanité. Ce phénomène, à peine perceptible en l'an 2000, s'est avéré en 2001. Devant cette situation, la Suisse, comme tous les pays industrialisés, est confrontée à la question de savoir comment garantir une coexistence aussi pacifique que possible entre populations dont les réalités et le mode de vie sont très divers. Il importe peu de connaître les motifs d'immigration de ces personnes, car toutes sont appelées à participer à l'instauration d'une cohabitation harmonieuse.

Alors que l'intégration des migrantes et des migrants dans notre pays - considérée comme un processus de rapprochement mutuel - a incombé pendant des décennies à des particuliers, à des organisations d'utilité publique, aux Eglises et, tout au plus, à quelques services étatiques mineurs, il ne fait plus aucun doute, aujourd'hui, qu'elle est l'une des obligations prioritaires de notre Etat.

Pourtant, les mesures d'intégration ne grèvent encore que modestement le budget fédéral. Le message concernant la nouvelle loi sur la nationalité, adopté cette année par le Conseil fédéral, prévoit d'importantes facilités de naturalisation des étrangers de la deuxième génération et des étrangers de la troisième génération. Un premier jalon est donc ainsi posé dans le domaine de l'intégration. Il importe maintenant de poursuivre sur cette voie lors des travaux d'élaboration de la nouvelle loi sur les étrangers. Il s'agit, d'une part, d'adopter une politique d'admission privilégiant de manière accrue la prise en compte des intérêts de la société tout entière - l'intégration en est un aspect élémentaire - et négligeant les besoins économiques de courte durée. Il s'agit, d'autre part, d'élaborer un chapitre sur l'intégration qui contribue au développement et au renforcement des structures nécessaires dans le domaine de l'intégration, tant au niveau fédéral que dans les rapports avec les cantons. La CFE sera ainsi déchargée, à moyen terme, de tâches d'intégration qu'elle avait assumées ces dernières années, voire durant des décennies, en l'absence de structures étatiques adéquates; elle pourra par conséquent retrouver sa vocation première d'organe de réflexion, de moteur et, au besoin, d'instance susceptible d'influer sur la politique suisse des étrangers.

Au vu du bilan annuel positif et dans la perspective d'un avenir prometteur, je peux me permettre de passer le flambeau à mon successeur, Francis Matthey. Il y a deux ans, j'avais accepté la présidence de la CFE à titre intérimaire. Désormais, elle est confiée à une personnalité dont l'expérience et l'engagement ne sont plus à démontrer. Je lui souhaite succès et satisfaction dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Je tiens enfin à adresser de chaleureux remerciements à toutes celles et à tous ceux qui, à des titres divers, m'ont soutenue et encouragée dans mes activités.

*Rosemarie Simmen, décembre 2001*

## Table des matières

<i>PRÉAMBULE</i>	1
<i>A PROPOS DE LA DÉMISSION DE ROSEMARIE SIMMEN</i>	3
<i>LA COMMISSION</i>	4
Composition et mode de travail	4
Collaboration avec la CFR et la CFRa	4
Activité de la présidence	5
Changement à la présidence CFE	5
Politique de migration et politique d'intégration	6
Collaboration internationale	9
Promotion de l'intégration	10
Manifestations	14
<i>SECRETARIAT CFE</i>	16
Personnel et structures	16
Réorientation du Secrétariat et Section Intégration	17
Affaires spécialisées du Secrétariat	17
Projets	18
Rôle de médiateur	20
Groupes de travail externes	21
Information / Communication	21
Publications	21
<i>ANNEXE</i>	23
Membres de la Commission	23
Secrétariat de la Commission	24
Publications	25
Liste der projets Promotion de l'intégration 2001	26

### Impressum

Rédaction et graphisme	Elsbeth Steiner
Collaboration rédactionnelle	Mario Gattiker, Christof Meier, Paul Sütterlin, Ana Maria Witzig
Traduction française	Sophie Clerc
Impression	OFCIM, 3003 Berne
Commandes	Secrétariat CFE, Quellenweg 9, 3003 Berne-Wabern 031 325 91 16 / eka-cfe@bfa.admin.ch <a href="http://www.eka-cfe.ch">www.eka-cfe.ch</a>

## A propos de la démission de Rosemarie Simmen

Rosemarie Simmen a démissionné de sa fonction de présidente de la Commission fédérale des étrangers (CFE) à la fin de l'année 2001. Je tiens à la remercier très chaleureusement de son engagement. Elle a accepté d'accomplir cette mission à un moment où la Commission fédérale des étrangers devait faire face à des turbulences et à une période cruciale pour la politique d'intégration en Suisse. En politicienne avertie, engagée depuis des années dans la politique migratoire, elle s'est imposée comme étant la personnalité idéale dans cette fonction de présidente. Grâce à un engagement inlassable, elle est parvenue à maîtriser la crise que connaissait la Commission et à mettre sur pied, en un temps record, le programme de promotion de l'intégration des étrangers de la Confédération. Par ailleurs, elle a restructuré le Secrétariat de la CFE et a rétabli la confiance dont jouissait la CFE auprès de larges cercles des populations suisse et étrangère.

Durant son mandat, Rosemarie Simmen s'est engagée avec conviction et a suivi la politique fédérale tout en conservant son sens critique et son attitude positive. Elle n'a jamais craint de prendre clairement position, je pense notamment à la question de la naturalisation, à la promotion de l'intégration ou à la question des "sans papiers". Tel est précisément le rôle de la Commission fédérale des étrangers. En effet, seule commission extraparlamentaire au sein de laquelle les étrangères et les étrangers sont représentés de manière paritaire, elle a pour tâche d'attirer l'attention de la population sur les préoccupations et les projets de la population étrangère et de les faire valoir au sein des organes politiques.



*Palais fédéral, 19 décembre 2001: la conseillère fédérale Ruth Metzler remercie Rosemarie Simmen de son engagement en qualité de Présidente de la CFE.*

Au moment d'accepter cette charge, Rosemarie Simmen avait d'emblée précisé qu'elle ne l'assumerait que durant une brève période. Néanmoins, grâce à son expérience politique et à son engagement personnel, elle est parvenue, en l'espace de deux ans, à faire bouger les choses. Elle a réussi à revaloriser la Commission, contribuant ainsi au renforcement de la politique d'intégration.

*Ruth Metzler-Arnold, conseillère fédérale, décembre 2001*

## La Commission

### Composition et mode de travail

Le Conseil fédéral a reconstitué la Commission fédérale des étrangers au début de 2001. A part des représentantes et représentants des Eglises, associations, villes et cantons, il a également élu des représentantes et représentants d'organisations d'étrangers. De nombreux membres de la Commission sont d'origine étrangère : ils viennent d'Italie, d'Espagne, du Portugal, de Turquie, de Croatie, du Kosovo, de l'Equateur, du Brésil, des Philippines, de Tunisie. Quelques changements sont encore intervenus en cours d'année 2001, de sorte que la CFE compte à fin 2001 28 membres élus par le Conseil fédéral et deux membres dotés du statut d'observateur.

La présidence se compose de

Rosemarie Simmen, présidente  
Anna Rúdeberg-Pompei, vice-présidente  
Walter Schmid, vice-président

La Commission a tenu en 2001 trois séances plénières, dont l'une sous la forme d'une retraite de deux jours, ainsi qu'une séance extraordinaire pour prendre congé de Rosemarie Simmen et accueillir le nouveau président, Francis Matthey.

Une liste des membres de la Commission figure en annexe à ce rapport.

### **Pour assurer l'efficacité de son travail, la Commission a formé deux comités.**

Le *comité Politique* a siégé quatre fois sous la conduite de la présidente Rosemarie Simmen et s'est occupé avant tout durant l'année des thèmes suivants : les sans-papiers, la révision du droit de la nationalité et la nouvelle loi sur les étrangers. Un sous-comité a été spécifiquement chargé de traiter le thème des sans-papiers.

Font partie du comité Politique : Alberto Achermann, Christina Burger, Frédéric Chevallay, Antonio Da Cunha, Rudolf Grüninger, Urs Kramer, Juan Rodrigo Montaluísa Vivas, Carmen Pereira Fleischlin, Jean-Claude Prince, Denis Torche, Myrtha Welti.

La tâche du *comité Projets* consistait avant tout à apprécier les projets d'intégration présentés. Sous la conduite de Walter Schmid, vice-président, ce comité a tenu douze séances. En font partie: Vivian Kiefer-Vargas, Giyle Krasniqi, Gianni Moresi, Mariano Pacheco, Anna Rúdeberg-Pompei, Bernardino Sanchez Perez et Denis Torche.

### Collaboration avec la CFR et la CFRa

Les séances de coordination, reprises en 2000, entre la CFE, la Commission fédérale des réfugiés (CFR) et la Commission fédérale contre le racisme (CFRa) ont eu lieu selon un rythme trimestriel. Les Commissions ont également organisé pour la première fois une manifestation commune: une Journée nationale sur le thème de la révision de la législation sur la natio

nalité. A l'occasion d'une séance ultérieure, les trois commissions ont convenu d'organiser une manifestation commune l'an prochain également.

### Activité de la présidence

Les membres de la présidence et le secrétaire de la CFE ont été reçus le 3 septembre 2001 par la conseillère fédérale Ruth Metzler-Arnold; les thèmes traités à cette occasion ont été notamment la révision de la loi sur les étrangers, la révision de la législation sur la nationalité ainsi que la problématique des sans-papiers. La présidence a également entretenu des contacts officiels avec le président de la Conférence des directeurs des départements cantonaux de justice et police, l'Association des chefs de police cantonale des étrangers, des ambassadeurs étrangers ou encore avec le «Reis» de Sarajevo, le Chef des Musulmans de Bosnie-Herzégovine.

La présidente, la vice-présidente et le vice-président ont prononcé de nombreux exposés sur des questions de politique de migration et d'intégration en Suisse et à l'étranger. Au nombre des organisateurs comptaient notamment la «Deutsch-Schweizerische Wirtschaftsvereinigung» (Bonn et Düsseldorf), l'Union suisse des arts et métiers et son séminaire intitulé «Intégration des étrangers dans les PME», l'Association des Offices suisses du travail et les autorités du marché du travail, la Société pour le Développement International (SID) à La Haye, l'Association suisse d'aide aux réfugiés et la Croix Rouge Suisse. D'autres exposés ont été tenus dans le cadre de la plate-forme sociale des Villes suisses à Winterthur, lors d'une manifestation d'information de la Ville de Frauenfeld sur le thème de l'intégration ou lors des festivités organisées à Berne à l'occasion de la Fête nationale albanaise. Dans le contexte de la révision de la législation sur la nationalité figuraient au programme la présence à une manifestation publique à Emmen ainsi que la participation à des discussions dans le cadre d'émissions télévisées. La Commission a également assisté à des manifestations d'organisations d'étrangers, dont notamment le «Comitato degli italiani all'Estero», le COMITES de Bienne, l'ACLI ou des associations musulmanes, ainsi que celles des syndicats (SYNA, CSC).

### Changement à la présidence CFE

Le 29 octobre 2001, à l'issue de la Journée sur le thème de la nationalité, Rosemarie Simmen a annoncé sa démission de la Commission fédérale des étrangers. La Commission et le Secrétariat l'ont remerciée du remarquable travail fourni durant ses deux années de présidence. La conseillère fédérale Ruth Metzler-Arnold a rendu hommage aux mérites de la prési



*Novembre: la conseillère fédérale Ruth Metzler présentait le successeur de Rosemarie Simmen: Francis Matthey sera le nouveau Président de la CFE.*

dente sortante lors d'un apéritif d'adieu au Palais fédéral. Rosemarie Simmen a réussi, a-t-elle dit, à sortir rapidement la Commission d'une crise pour en faire un organe opérationnel qui a accompagné le Conseil fédéral dans un esprit critique, certes, mais constamment constructif. L'activité de la CFE a également suscité un grand écho dans l'opinion publique.

Quelques jours seulement après le départ de Rosemarie Simmen, la conseillère fédérale Ruth Metzler-Arnold présentait déjà le nouveau président de la CFE : Francis Matthey, ancien conseiller d'Etat et ancien conseiller national neuchâtelois, qui reprendra la présidence de la CFE au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Francis Matthey (59 ans) a grandi à La Chaux-de-Fonds et a obtenu une licence en sciences économiques de l'Université de Neuchâtel. De 1968 à 1976, il a dirigé la section cantonale d'aménagement du territoire. Puis il a été conseiller municipal et président de la Ville de La Chaux-de-Fonds jusqu'en 1988, année où il a été élu au Conseil d'Etat. Il a fait partie de cette instance jusqu'au printemps 2001, d'abord en tant que Chef du Département des finances et des affaires sociales, puis en qualité de Chef du Département de l'économie publique. Il a été conseiller national de 1987 à 1995.

### **Politique de migration et politique d'intégration**

#### **Révision de la législation sur la nationalité**

En 2001, la CFE s'est penchée intensivement sur la question d'une révision de la législation sur la nationalité. Elle a notamment été représentée au sein de la commission d'experts chargée par le Conseil fédéral de la préparation d'une révision de la législation sur la nationalité. Le Conseil fédéral a adopté le Message sur cette révision le 21 novembre 2001. Le projet prévoit notamment des facilités de naturalisation pour les étrangers de la deuxième et de la troisième génération, une réduction de la durée de résidence de 12 à 8 ans ainsi qu'un droit de recours contre les décisions arbitraires. La CFE a participé à la procédure de consultation avec une propre prise de position, saluant dans ce cadre les propositions du Conseil fédéral en faveur d'une législation moderne sur la nationalité. La présidence de la CFE a été consultée préalablement à l'adoption du Message. Des membres de la présidence de la CFE ont participé à différentes émissions de radio et de télévision ainsi qu'à des manifestations publiques, exposant à ces occasions la position de la CFE. A des manifestations spéciales, la CFE a de plus informé des ressortissants de différentes communautés étrangères sur les modifications en vue. La révision de la législation sur la nationalité a constitué l'un des thèmes principaux de l'assemblée plénière de la CFE des 14 et 15 juin 2001, et a fait l'objet de la Journée annuelle organisée en commun avec la Commission fédérale des réfugiés CFR et la Commission fédérale contre le racisme CFRa le 29 octobre 2001 (voir aussi page 2). La présidence de la CFE considère comme une tâche primordiale de faire triompher la nouvelle législation sur la nationalité lors des prochains scrutins par des interventions et des publications adéquates. La révision planifiée est un jalon sur la voie de la promotion de l'intégration des étrangères et des étrangers et répond donc aussi aux propres intérêts les plus fondamentaux du peuple suisse.



### Nouvelle loi sur les étrangers

La Commission s'est occupée intensivement, lors de son assemblée plénière des 14 et 15 juin 2001, de la révision totale, désormais en cours, de la loi sur les étrangers. Elle a notamment discuté : de la teneur et de la valeur du chapitre sur la migration qui figure dans le projet de consultation concernant une nouvelle loi sur les étrangers; des traits fondamentaux de la politique d'admission; des dispositions sur le regroupement familial; de l'intégration. La nouvelle loi sur les étrangers, dont le Message sera probablement adopté au printemps 2002, occupera encore la Commission l'an prochain.

### Révision partielle de la loi sur l'asile

Dans le cadre de la consultation sur une révision partielle de la loi sur l'asile, la Commission a pris position sur le projet préalable y relatif. Elle s'est en particulier prononcée en faveur d'un aménagement conforme au droit international de la réglementation dite de l'Etat-tiers que ce projet propose et a plaidé pour une élimination des obstacles à l'intégration des personnes admises à titre provisoire mais qui séjournent longtemps en Suisse.

Dans le cadre de la consultation sur le Message du Conseil fédéral concernant l'initiative populaire «contre les abus dans le droit d'asile», la CFE a soutenu la ligne du Conseil fédéral qui recommande le rejet de l'initiative.

### Sans-papiers

Par des occupations de locaux et des manifestations dans différentes villes de Suisse, les sans-papiers ont attiré l'attention de l'opinion publique et des autorités. A la séance plénière des 14 et 15 juin 2001, la Commission fédérale des étrangers a décidé de s'occuper de ce thème et de proposer des possibilités de solutions concrètes. On disposait fin août d'une analyse de situation détaillée du Secrétariat ainsi que de premières recommandations. Elles ont été présentées à l'opinion publique lors d'une conférence de presse le 28 août 2001.

- Concernant la problématique des séjours illégaux et du travail au noir, la CFE recommande une stratégie globale comprenant des mesures à court, moyen et long terme. Au sens d'une mesure immédiate, la Commission recommande d'utiliser toutes les possibilités que recèle le droit en vigueur au plan de la réglementation des cas de rigueur. Il permet effectivement une réglementation du séjour des personnes séjournant depuis de longues années et bien intégrées en Suisse. La Commission recommande à ce sujet d'instituer des bureaux de médiation dans les cantons concernés. Ces postes assureront l'accès aux procédures correspondantes, plus difficile pour les personnes en séjour illégal, et dans les cas sans issue, proposeront ou procureront



Photo Jean-Luc Cramatte



des conseils pour le retour. La CFE entend lier d'éventuelles possibilités plus poussées de légalisation, qui nécessiteraient une modification de loi, aux résultats de la recherche sur l'étendue et la nature des séjours illégaux en Suisse. La Commission a suggéré de procéder à une étude sur ce sujet. Elle a élaboré par ailleurs un catalogue de critères relatifs à une pratique équitable lors de l'appréciation des cas de rigueur.

- Mais la CFE est d'avis que le problème des sans-papiers ne peut se régler uniquement par une intensification de l'examen des cas individuels. Elle estime qu'il est également nécessaire de procéder à une campagne d'information et de sensibilisation, notamment auprès des partenaires sociaux, dans le but d'attirer l'attention sur les répercussions nocives, au plan de la politique sociale et économique, du travail au noir et de l'illégalité.
- Au sens d'un objectif à long terme, la Commission fédérale des étrangers entend collaborer à l'élaboration d'une législation durable évitant le plus possible la formation de nouvelles situations «sans-papiers». Elle considère comme particulièrement importantes à cet égard les révisions de loi en cours (nouvelle législation relative aux étrangers, loi fédérale contre le travail illicite).

Les réponses du Conseil fédéral en rapport avec les différentes interventions parlementaires prouvent que les propositions de la Commission ont été accueillies positivement. Le Conseil fédéral soutient la recommandation tendant à créer des bureaux de médiation. Et la circulaire que le DFJP a adressée aux cantons, dans laquelle il interprète la notion de cas de détresse de sans-papiers, coïncide largement avec la proposition faite par la CFE.

### **Migration et santé**

La CFE était représentée dans le groupe de travail qui élaborait une stratégie «Migration et santé» pour les années 2002 à 2006 sous la conduite de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), avec la participation de l'OFE et de l'ODR. La stratégie formule des mesures de politique de la santé dans différents domaines d'intervention (notamment formation et formation continue du personnel de santé; formation, prévention, soins, offres de thérapie et recherche) nécessaires pour mieux assurer l'offre de soins à la population de migrants. Le rapport sera soumis au Conseil fédéral au printemps 2002. La CFE entretient aujourd'hui des contacts réguliers avec l'OFSP pour coordonner le travail de projet portant sur la promotion de l'intégration.

### **Intégration scolaire**

La CFE a élaboré une prise de position sur les recommandations de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Ces recommandations, que la Commission a approuvées, se rapportent à la formation et à l'intégration de jeunes de langue étrangère au degré secondaire II. La CFE recommande la création de conditions cadres

favorisant l'intégration, formule des propositions concernant la conception de plans et de matériels d'étude ainsi que la formation et la formation continue du corps enseignant.

### Intégration professionnelle

En étroite collaboration avec le groupe de travail «Intégration» des partis gouvernementaux, la Commission a élaboré un rapport sur l'intégration professionnelle. Ce texte présente les travaux législatifs en cours dans les domaines de l'assurance-chômage, de la formation professionnelle, du droit des étrangers et du droit d'asile, et examine de possibles obstacles à l'intégration professionnelle de migrantes et migrants. Le rapport débouche sur des propositions concrètes en faveur des différents projets de révision. Il a de plus mis clairement en évidence un besoin de coordination considérable des différents efforts d'intégration déployés au plan fédéral.

### Collaboration internationale

La CFE participe activement au projet «The Future of Asylum and Migration» de la Société pour le Développement International (SID). Dans le cadre de ce processus des propositions sont préparées pour une future politique globale de migration avec la collaboration notamment de la science et d'organisations internationales et non étatiques. A cet effet, la SID a organisé à La Haye différents ateliers et Hearings d'experts dans le but de consigner une Charte de l'asile et de la migration aux Nations Unies en 2002. Le vice-président de la CFE, Walter Schmid, est membre du comité qui élabore le texte de cette Charte.

Le Secrétaire de la CFE est hôte permanent de la Conférence annuelle des Chargés de l'intégration allemands du Bund et des Länder. Mario Gattiker a participé à cette Conférence à Leipzig les 7 et 8 juin 2001. A l'ordre du jour figuraient notamment le programme de promotion des langues au niveau fédéral ainsi que le rapport de la «Commission Immigration» («Kommission Zuwanderung»), qui, sous la présidence de Rita Süssmuth, avait élaboré des propositions matérielles et structurelles en matière de politique d'immigration, d'asile et d'intégration («Süssmuth-Bericht»).

La visite de la délégation de la CFE à Berlin les 19 et 20 juillet 2001 était en rapport avec la publication du Rapport Süssmuth. La présidente de la CFE, Rosemarie Simmen, a commenté le rapport dans l'optique de la CFE au cours d'un dîner de travail. L'Ambassadeur de Suisse Thomas Borer avait



*Rosemarie Simmen, Mario Gattiker (gauche) et Christof Meier (droite) avec l'Ambassadeur Thomas Borer à Berlin Photo Dieter Grossen*

invité à cette occasion des spécialistes de la science, de l'économie et de la politique. La délégation de la CFE a profité de son séjour à Berlin pour rencontrer une délégation de l'Office des étrangers du gouvernement allemand et pour s'informer au sujet de leurs différents domaines d'activité. Il s'agit d'un organe consultatif analogue à la CFE, qui s'occupe de questions de migration et d'intégration. Puis l'assistance est allée visiter différents projets d'intégration dans le quartier berlinois de Charlottenburg. Cette visite et les entretiens avec les représentantes et représentants d'une initiative de quartier ont permis d'étudier les applications pratiques de très près et ont confirmé la grande valeur, pour l'intégration, de la politique de quartier et de l'assainissement des quartiers.

Simone Prodoliet a représenté la CFE à la Conférence internationale Metropolis à Rotterdam du 26 au 30 novembre 2001. La Conférence a notamment traité de thèmes tels que les questions de transnationalisme et de droit de la nationalité ainsi que des questions ayant trait au développement urbain et à l'intégration.

### **Promotion de l'intégration**

L'intégration des étrangères et des étrangers représente une nouvelle tâche de la Confédération. L'article sur l'intégration dans la loi sur les étrangers, entré en vigueur en 1999 seulement, a permis de promouvoir l'intégration au plan fédéral. Le crédit nécessaire au soutien de projets correspondants a été accordé en décembre 2000 par le Parlement. En 2001, pour la première fois, 10 millions étaient à disposition pour des projets d'intégration. Le Secrétariat de la CFE a traité les demandes de projet déposées, en partie avec le recours à d'experts externes. C'est ainsi que le comité Projets de la CFE a pu s'appuyer chaque fois, pour ses recommandations, sur une évaluation matérielle, qualitative et financière du projet. Les projets ont été autorisés par l'Office fédéral des étrangers (OFE) ou, pour les demandes supérieures à 300'000 francs, par le Département fédéral de justice et police (DFJP). Les deux instances ont suivi dans tous les cas les recommandations de la CFE.

Les tâches dans le domaine de l'intégration sont d'une immense diversité. Il importait donc de se concentrer sur certains points forts. C'est la raison pour laquelle la Cheffe du DFJP avait fait connaître à l'avance déjà un ordre des priorités. Il vaut pour les années 2001 à 2003, et a servi de ligne directrice principale dans l'appréciation des projets. Ont notamment été approuvés des projets orientés vers la réalisation d'activités concrètes relevant de l'un des points forts suivants :

1. Promotion des possibilités de communication linguistique : cours de langue et d'intégration.
2. Formation et formation continue de personnes clés dans le travail d'intégration
3. Participation : la promotion de la participation à la vie sociale en Suisse
4. Projets et mandats spéciaux au niveau national

5. Contrats de prestation concernant la mise en place et le développement de services des étrangers
6. Contrat de prestation concernant l'élaboration de standards de qualité et d'instruments de contrôle

Plus de 400 demandes de projet ont été présentées pour les points forts 1 à 4. Elles correspondaient à un besoin de financement total d'environ 36 millions de francs. Pour la CFE, cela signifiait qu'il s'agissait de spécifier davantage les différents points forts, et de les compléter par des critères supplémentaires. Les décisions principales en la matière ont été publiées lors d'une conférence de presse en juillet 2001, et elles figurent dans un rapport que l'on peut consulter sur le site internet de la CFE ([www.eka-cfe.ch](http://www.eka-cfe.ch)). Les principes les plus importants, qui demeureront probablement valables à l'avenir aussi, concernent p. ex. les décisions de ne pas accorder de contributions à des projets relatifs à l'infrastructure, et d'autre part de procéder à une claire délimitation par rapport à des thèmes qui relèvent également d'autres compétences étatiques (école, intégration dans le travail, formation professionnelle, etc.).

Comme il ressort du tableau «Attribution des fonds selon les points forts», le crédit de 10 millions de francs disponible pour 2001 ne sera probablement pas entièrement épuisé.

Cela tient notamment au fait que dans certaines régions, les conditions d'octroi d'un contrat de prestation axé sur le cinquième point fort n'étaient pas encore réunies. Relevons aussi que de nombreux projets ont démarré avec un grand retard et n'ont donc pas eu besoin, en 2001, d'un financement sur toute l'année. Un autre élément déterminant pour la non réalisation des ordres de grandeur visés a été le fait que dans le cadre de la deuxième mise au concours, pour des raisons matérielles et qualitatives, la CFE n'a pu mettre à disposition que des moyens très réduits (en valeur relative). La Commission n'était en effet pas autorisée à modifier, pour ces demandes de projet, les critères appliqués auparavant.

Jusqu'à fin octobre 2001, il a été possible d'accorder une contribution financière à environ 200 projets (correspondant à près de 50 % des demandes présentées). Ces montants ont été en partie réduits par rapport aux sommes demandées, et dans de nombreux cas, ils n'ont été fixés qu'après une révision de la demande de projet destinée à la compléter et à la concrétiser. En fin de compte, 2001 a valu un véritable processus d'apprentissage à toutes les personnes impliquées, partenaires au projet aussi bien que membres de la CFE et de l'OFE. Les grands efforts déployés en ont cependant valu la peine. Le lancement est une réussite.



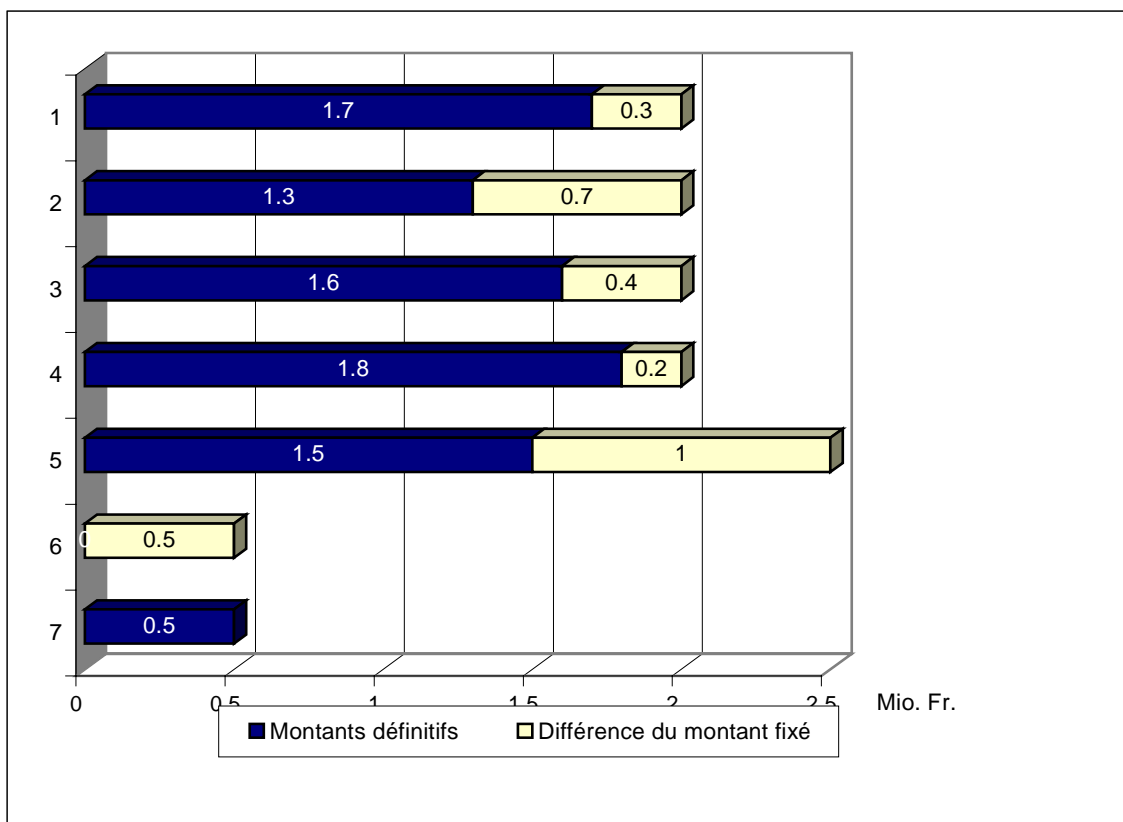
### **Projets d'intégration présentés dans *InterDialogos***

*La revue InterDialogos a consacré son numéro 2/01 aux projets d'intégration autorisés à titre prioritaire par la Confédération. Elle présente 16 projets en détail.*

*Un exemplaire de la revue peut être commandé au Secrétariat CFE.*

**Tableau des attributions de fonds d'encouragement**

Attribution des fonds selon les points forts



Légende: Points forts : 1 Communication linguistique; 2 Personnes clés; 3 Participation; 4 Projets nationaux et projets extérieurs aux thèmes prioritaires; 5 Contrats de prestation; 6 Standards de qualité; 7 Administration

Remarques:

- Les sommes représentées dans le graphique correspondent à l'état à fin novembre 2001. Le total attendu pour fin 2001 se situe autour de 9 millions de francs.
- L'ordre de grandeur a été consciemment fixé au début de l'année, avec 11 millions de francs, à un niveau plus élevé que les crédits à disposition, car on pouvait s'attendre à ce que certains points forts ne soient exploités que partiellement. Les coûts administratifs n'avaient pas encore été pris en considération lors de la fixation de l'ordre de grandeur.
- Le but assigné au cinquième point fort n'a de loin pas été atteint (plus d'un million de francs). Ceci du fait que cette offre devait être accessible à tous les cantons (à toutes les régions), alors qu'à de nombreux endroits, les conditions requises – dont par exemple le financement principal par la commune – n'étaient pas encore réunies

# RAPPORT ANNUEL CFE 2001

## Attribution des fonds par canton

DEMANDÉ		Canton	APPROUVÉ		Point fort 5
Nb.	Somme		Nb.	Somme	Contrat de prestation
22	1'330'000	AG	12	316'000	non
4	89'000	AR	2	4'000	non
43	2'541'000	BE	17	325'000	100'000
3	420'000	BL	3	201'000	100'000
18	2'763'000	BS	12	628'000	100'000
10	527'000	FR	6	106'000	70'000
17	1'881'000	GE	7	181'000	non
3	322'000	GL	2	22'000	non
4	82'000	GR	2	32'000	non
3	160'000	JU	1	3'000	non
23	1'612'000	LU	10	244'000	120'000
10	489'000	NE	4	91'000	100'000
1	49'000	NW	0	0	via LU
15	793'000	SG	5	132'000	140'000
10	323'000	SH	6	112'000	non
13	644'000	SO	6	179'000	80'000
2	78'000	SZ	1	28'000	50'000
1	20'000	TG	1	15'000	50'000
12	825'000	TI	5	130'000	non
21	1'741'000	VD	9	362'000	120'000
9	517'000	VS	6	184'000	non
8	726'000	ZG	5	122'000	50'000
108	6'239'000	ZH	47	1'004'000	360'000
67	10'450'000	CH	30	1'459'000	--
<b>427</b>	<b>34'621'000</b>	<b>Total</b>	<b>199</b>	<b>5'880'000</b>	<b>1'440'000</b>

Remarque : sous «CH» sont saisis des projets suprarégionaux – état au 31.10.2001

La liste complète des projets autorisés figure dans l'annexe à ce rapport annuel.

### Rencontre des responsables de projet

La CFE tenait à informer directement les responsables de tous les projets présentés au sujet des décisions prises. Elle a organisé le 23 août 2001 une Journée qui a suscité beaucoup d'intérêt de la part de plus de 250 participantes et participants. Après la présentation du mode de travail de la Commission et la formulation de quelques considérations générales, les membres du comité Projets de la CFE, s'exprimant dans le cadre de petits ateliers, ont notamment commenté les décisions de principe avant de les soumettre à la discussion. La Commission a reçu dans ce cadre des échos positifs mais aussi des critiques au sujet de la première mise au concours, et a pris acte d'autres préoccupations des différents responsables de projet. Elle a pu en tirer d'importantes conclusions pour la mise au concours des projets d'intégration 2002. Il était impressionnant de constater, lors de cette réunion, à quel point un grand nombre de personnes engagées peut susciter une atmosphère empreinte d'espoir et tournée vers l'avenir.

### Projets d'intégration 2002

Au délai de remise des demandes de contributions fédérales 2002, le 31 octobre 2001, plus de 400 projets avaient à nouveau fait l'objet d'une demande de financement. Il est réjouissant de constater que, cette fois, des demandes de contribution ont été présentées en provenance de quelques régions mal ou pas du tout représentées en 2001. Il s'avère notamment que les journées d'information de la CFE ont déployé leurs effets dans les cantons de Genève et du Tessin. Mais il est encore plusieurs cantons dont n'ont émané que très peu de projets. La majorité des décisions concernant les demandes de projet seront prises au printemps 2002.

### Forum pour l'Intégration des Migrantes et Migrants

Le Forum pour l'Intégration des Migrantes et Migrants (FIM) a été créé en 2001 dans le but de constituer une plate-forme nationale commune des organisations d'étrangers, et de permettre ainsi de défendre efficacement la cause de l'intégration. Cette association était issue d'une crise dans les relations entre les organisations d'étrangers et les autorités, qui avait conduit début 2000 à la démission d'une partie des membres de la CFE. La CFE a reconnu d'emblée l'importance de cette plate-forme au plan de la politique d'intégration, et s'est prononcée en faveur de son soutien financier. Un contrat de prestation correspondant a pu être conclu en décembre 2001 dans le cadre de la promotion de l'intégration.

## Manifestations

### Journée nationale sur le thème de la nationalité

« La législation sur la nationalité au carrefour des identités », ainsi s'intitulait la Journée nationale de la CFE, de la Commission fédérale des réfugiés et de la Commission fédérale contre le racisme, tenue le 29 octobre à l'Hôtel Bern. Dans la perspective de la prochaine discussion parlementaire sur la révision de la loi sur la nationalité (le Conseil fédéral a adopté le projet de loi fin novembre 2001), le thème de la naturalisation a suscité



beaucoup d'intérêt. Environ 150 personnes de l'administration, représentants d'organisations indépendantes du gouvernement et innombrables étrangères et étrangers avaient donné suite à cette invitation à Berne.

Dans son exposé, *Cem Özdemir*, député Vert au Bundestag allemand, d'origine turque, a évoqué avant tout la nouvelle réglementation de la naturalisation en Allemagne, qui, si elle a nettement réduit la durée d'attente, n'autorise par exemple aucune double nationalité. Qui veut être allemand doit déposer son ancien passeport. Cem Özdemir a attiré à plusieurs reprises l'attention sur le potentiel que les migrantes et les migrants représentent pour un pays. Il s'agit d'en tirer parti, a-t-il dit.

*Eduard Gnesa*, depuis octobre Directeur de l'Office fédéral des étrangers, a présenté dans son «premier exposé en tant que directeur en charge de l'OFE» les principaux éléments de la révision de la législation sur la nationalité:

- Naturalisation facilitée pour les jeunes étrangères et étrangers de la deuxième génération (conditions uniformes dans toute la Suisse)
- Acquisition de la nationalité à la naissance pour les personnes de la troisième génération (69 % des personnes interrogées lors d'un sondage ont approuvé cette réglementation)
- Possibilité de recours contre les refus de naturalisation par la commune (cette réglementation doit donner aux personnes concernées la possibilité de se défendre contre la discrimination et l'arbitraire)

La lutte préalable au scrutin sera «tout sauf simple», a conclu Eduard Gnesa. Car les changements qui concernent la situation juridique des étrangères et des étrangers sont, dit-il, de plus en plus controversés. Il est donc urgent d'informer plus largement la population.

Chaque naturalisation a son histoire, ses motifs, mais aussi ses difficultés. Trois personnes concernées sont venues exposer brièvement l'histoire de leur naturalisation. *Emine Meral* est musulmane, vit depuis l'âge de 10 ans en Suisse et se voit elle-même, dans son activité de traductrice, comme une «médiatrice culturelle dans le domaine de l'intégration». «Je planifie mon avenir en Suisse », dit-elle, «c'est pourquoi la Suisse est ma patrie». De son passeport suisse, elle attend une reconnaissance. *Franco Basciani* ne se souvient pas avec plaisir de sa procédure de naturalisation, qui ne date que de quelques années. Il a mal ressenti les questions qu'on lui a posées sur les journaux auxquels il était abonné, sur ses loisirs ou sur ses opinions politiques; et pour ce qui est des «émoluments» de plusieurs milliers de francs, il l'a ressenti comme du «vol de la part de l'Etat». *Raul Luzolo*



*Cem Özdemir*



*Emine Meral*



Raul Luzolo Lembwadio

*Lembwadio* pourrait être considéré comme «l'exception qui confirme la règle». En 1996, un an après sa naturalisation, il était élu membre du conseil communal de Boudry. Il est aujourd'hui président de la commune – probablement le seul syndic Noir de Suisse !

En deuxième partie de la Journée, les participantes et les participants, répartis en trois groupes de travail, ont pu approfondir la problématique du droit de la nationalité – dans sa dimension historique et ethnologique, et dans une comparaison internationale.

D'autres informations sur les activités de la CFE dans le domaine de la législation sur la nationalité figurent sous le titre «Politique de migration et politique d'intégration», page 2.

## Secrétariat CFE

### Personnel et structures

La composition du personnel du Secrétariat CFE a fortement changé en 2001.

Le Secrétariat avait été doté en août 2000 d'une co-direction confiée à Alexandra Richter et Christof Meier. Alexandra Richter, que nous remercions chaleureusement ici de son engagement, a quitté la CFE fin janvier 2001. En mai 2001, Christof Meier a transmis la direction au Secrétaire élu, Mario Gattiker.

De mai à décembre, le personnel a augmenté de 7 à 15 collaboratrices et collaborateurs (12 postes).

Christof Meier assure depuis mai 2001 la direction du nouveau service dit «Promotion de l'intégration», responsable du traitement des demandes de projets et de contrats de prestation en matière de promotion de l'intégration qui lui sont soumises. Pour les travaux en rapport avec la promotion de l'intégration, sont venus agrandir l'équipe du Secrétariat CFE en cours d'année : Christa Berger Hoins, Prosper Dombele, Simone Gretler Heusser, Pascale Steiner et Adrian Linder.

Le nouveau poste dit «Affaires politiques» a été confié à Simone Prodolliet, celui de responsable de l'information à Elsbeth Steiner. Lea Pauli a été engagée début décembre pour assumer des travaux généraux de secrétariat.

Une liste complète des collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat figure dans l'annexe à ce rapport.

Les locaux du Secrétariat se trouvent depuis le 1er mai 2001 à la Quellenweg 9 à Berne-Wabern, siège de l'Office fédéral des étrangers.

### Réorientation du Secrétariat et Section Intégration

Depuis le milieu des années quatre-vingt dix, le «panorama suisse de l'intégration» a fortement changé. Mentionnons entre autres l'importance accrue de l'intégration au plan fédéral suite à l'inscription de l'article sur l'intégration dans la loi sur les étrangers (art. 25a LSEE), l'achèvement du rapport sur l'intégration de la CFE et l'intégration administrative du Secrétariat CFE au sein de l'Office fédéral des étrangers, les processus d'élaboration de lignes directrices achevés ou lancés dans de nombreux cantons et villes, avec la mise en place des structures d'intégration correspondantes, ou la collaboration avec les organisations d'étrangers, qui se sont dotées cette année d'une association faitière intitulée «Forum pour l'Intégration des Migrants et Migrants» FIM. Ces changements dans l'environnement de la CFE ont conduit à une révision et à une réorientation des tâches et fonctions du Secrétariat de la CFE.

A cet effet, la nouvelle direction du Secrétariat a engagé en juin 2001 un processus stratégique interne, d'entente avec la présidence de la CFE. Tandis que certains domaines de tâches du Secrétariat découlent directement du mandat de la Commission (art. 4 sq. de l'ordonnance sur l'intégration), les affaires spécialisées jusqu'alors traitées par le Secrétariat doivent être révisées, et les priorités redéfinies en conséquence. Avec le mémorandum du 13 septembre 2000 entre l'OFE et la CFE concernant la future collaboration dans les questions d'intégration, le Secrétariat de la CFE s'est aussi vu confier – à titre temporaire (le mémorandum est limité à 2 ans) – les tâches d'une Section Intégration de l'OFE, qui restent également à définir. Le processus de détermination et d'attribution des tâches du Secrétariat et de la Section prendra fin en mars 2002.



*Aux côtés de la présidente Rosemarie Simmen le Secrétaire de la CFE à partir de mai 2001 Mario Gattiker.*

### Affaires spécialisées du Secrétariat

Au niveau national, le Secrétariat de la CFE est en contact régulier avec des organisations d'étrangers, la presse des migrants, des services des étrangers, des services de consultation et des communautés religieuses.

Le Secrétariat dispose d'une importante documentation sur des thèmes relatifs à la politique des étrangers, matériel qu'elle met volontiers à la disposition des membres de la Commission comme aussi de particuliers. Il renseigne les intéressés et envoie différentes publications (liste actuelle en annexe).

Depuis l'intégration administrative du Secrétariat au sein de l'Office fédéral des étrangers, le Secrétariat est régulièrement sollicité à participer à des procédures de consultation sur des textes de loi, et à traiter des interventions parlementaires. Le Secrétariat a élaboré des prises de position dans le domaine du droit des étrangers et de l'asile, de la nationalité ou de la lutte contre le racisme.

La Présidence et le Secrétariat de la CFE se sont occupés intensivement en été de la carte d'identité que l'administration de l'ONU délivre au Kosovo (UNMIK). Les négociations avec l'Office fédéral des étrangers ont conduit à une solution pratique selon laquelle ce document vaut aussi pour la délivrance d'un permis de séjour. Ce qui facilitera beaucoup la vie au quotidien de nombreux Albanais du Kosovo vivant ici.

Voici une présentation de quelques affaires spécialisées confiées au Secrétariat.

### Projets

#### Projet CFE Places d'apprentissage BZM

Le projet de la Commission fédérale des étrangers visant à améliorer l'avenir professionnel des jeunes migrantes et migrants réalisé en 1998-2000, a montré le grand besoin d'information de nombreux parents étrangers sur les systèmes de formation scolaire et professionnelle. Les contacts établis en cours de projet avec des communautés de langue albanaise, bosniaque, croate, macédonienne, portugaise, serbe, espagnole et turque ont créé des bases solides pour le futur travail d'information dans le domaine de la formation professionnelle.

La CFE a donc considéré comme essentiel, non seulement de maintenir mais, dans le cadre d'un projet ultérieur, d'étendre le réseau de personnes clés établi (enseignants des cours de langue et de culture du pays d'origine, membres des communautés socialement engagés, prêtres, imams). Il est dans le même temps essentiel, à son avis, d'entretenir et de renforcer les contacts noués grâce au projet avec les autorités locales de l'orientation professionnelle ou les services des étrangers régionaux.

Au début de l'année, la CFE a soumis à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) un projet dans ce sens qui sera financé dans le cadre de l'Arrêté sur les places d'apprentissage 2 de l'OFFT et qui s'étendra d'avril 2001 à mars 2002. Les membres du Secrétariat qui travaillent à ce projet sont Ana Maria Witzig-Marinho et Biljana Käser.

Le but du nouveau projet est de créer un réseau de contacts qui permette et favorise la collaboration d'organisations et de personnes confrontées, à différents niveaux, avec la formation professionnelle des jeunes migrantes et migrants. Il s'agit aussi d'améliorer l'information des communautés étrangères au sujet du système de formation scolaire et professionnelle suisse et d'ouvrir de meilleures perspectives d'avenir professionnel aux jeunes migrantes et migrants.

Dans une première phase, les organisations étrangères, personnes clés et services des étrangers ont été informés sur le projet. Lors d'une réunion d'échange organisée en juin, les représentantes et représentants des différents milieux – jeunes étrangers, enseignants CLC (cours de langue et de culture du pays d'origine), orienteurs professionnels, médiateurs, services des étrangers, Ecole suisse – ont présenté et discuté leurs points de vue.

Une publication en deux langues (français/allemand) a été réalisée à cette occasion et elle peut être commandée au Secrétariat (voir annexe).

Dans une deuxième phase, deux séminaires ont été organisés avec des personnes clés dans chaque région (Berne, Zurich et Lausanne). Le premier séminaire était consacré à des thèmes tels que la formation professionnelle en Suisse, la nouvelle loi sur la formation professionnelle, le choix de la profession et les possibilités de formation continue, ainsi que les informations dans l'Internet. Les thèmes du second séminaire étaient d'une part les jeunes en apprentissage : droits et obligations, le rôle et les attentes du maître /de la maîtresse d'apprentissage et d'autre part les jeunes femmes en voie de formation professionnelle et dans le monde du travail : situation actuelle et possibilités de soutien. La problématique spécifique des jeunes étrangers en formation professionnelle a servi de fil conducteur tout au long des deux séminaires. Le projet BZM 2 a suscité beaucoup d'intérêt. Il se déroule avec la participation de quelque 150 personnes clés très engagées provenant de 20 pays.

### Âge et migration

«Nous avons appelé de la main-d'oeuvre», écrivait autrefois Max Frisch, «il nous est venu des êtres humains.» Et nombre de ces êtres humains sont restés chez nous, ont travaillé des décennies ici, ont vieilli ici. Ils ont une lourde décision à prendre lorsque approche l'âge de la retraite. Resteront-ils en Suisse ou retourneront-ils au pays de leur enfance ? L'expérience montre que la question ainsi posée est incomplète, car il existe un troisième terme : faire la navette entre les deux pays. Des sondages montrent que les trois possibilités sont utilisées dans une mesure environ équivalente. Quiconque se préoccupe d'intégration des étrangères et des étrangers se voit confronté toujours plus souvent avec les questions de migrants à la retraite. L'âge et la migration constitue donc aussi un des thèmes prioritaires de la Commission fédérale des étrangers.

Pour tenir compte du besoin d'information de cette génération d'étrangers, la CFE a créé, en 2001, trois brochures informatives en collaboration avec Pro Senectute et le Migros/Pour-cent culturel. Elles présentent de manière fort illustrative et compréhensible les droits, obligations et possibilités des migrantes et migrants retraités. Pour résumer : le roman-photo «Nostalgie»





montre trois variantes «Rester – Partir – Faire la navette», le dossier personnel «La Retraite» et le petit fascicule «Préparation à la retraite» proposent des aides concrètes, par exemple pour le calcul du nouveau budget à l'âge de la retraite, ou en cas de problème de santé ou de logement. Les trois brochures sont actuellement à disposition en langues allemande, française, italienne, espagnole, portugaise; des éditions en d'autres langues sont en préparation. La demande de ces brochures en italien et en espagnol a été telle qu'un deuxième tirage a été nécessaire.



La CFE complète encore l'offre d'information sur le thème de l'âge et de la migration par la publication d'une newsletter et par l'entretien d'un site internet. La newsletter (Âge&Migration) tout comme l'offre dans l'Internet ([www.age-migration.ch](http://www.age-migration.ch)) sont élaborées en collaboration avec Migros/Pour-cent culturel et Pro Senectute, et sont bien entendu rédigées en plusieurs langues.

### Rôle de médiateur

#### Encadrement religieux

L'encadrement religieux des Musulmans vivant en Suisse a pris de l'importance ces dernières années. L'autorisation des ecclésiastiques est réglementée dans l'ordonnance du Conseil fédéral limitant le nombre des étrangers. La CFE, en tant qu'instance consultative, respectivement son Secrétariat, prend position sur les demandes d'autorisation. Les activités que cela implique ont été présentées relativement en détail dans le Rapport annuel 2000. Malheureusement, il n'a pas été possible, cette année encore, de mettre au point une réglementation globale pour les prêtres serbes-orthodoxes. Une entente se dessinait par moments. Mais le conflit des communes serbes-orthodoxes avec l'évêque, chargé de la nomination ou de la révocation des prêtres, n'a pas encore pu s'estomper à fin 2001. Les négociations se poursuivent.

#### Langue et culture d'origine

Posséder de bonnes connaissances de sa propre langue est une condition essentielle pour s'intégrer dans un autre pays. Il est nécessaire de donner aux élèves étrangers des cours de langue et de culture de leur pays d'origine – de tels cours sont du reste souvent déjà très bien introduits. Ce sont généralement les ambassades qui les organisent, et les pays concernés qui les financent. Les procédures d'autorisation, dans lesquelles la CFE est également impliquée, se déroulent généralement sans heurt. On est parvenu durant l'année à remédier aux problèmes relatifs aux conditions de travail des enseignants yougoslaves, car le nouveau gouvernement de Belgrade attache une grande importance à l'enseignement de la langue du pays d'origine. Il a été fait état d'une probable nouvelle réglementation lors d'un entretien avec une délégation du Ministère de l'éducation yougoslave. Tous ses enseignantes et enseignants qui donnent des cours à l'étranger seront tenus en 2002 de suivre une formation continue obligatoire.

### Groupes de travail externes

Les membres du Secrétariat ont participé activement, durant l'année 2001, à différents groupes de travail. Quelques exemples : Groupe de travail interdépartemental «Contre le racisme et pour les droits de l'homme»; Rencontre des Délégués à l'intégration au niveau des cantons et des villes; Conférence tripartite sur les agglomérations; Groupe stratégique «Migration et santé»; Groupe d'accompagnement «Système modulaire suisse» (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) ; Groupe de travail «Standards en matière de formation et de qualité pour la médiation dans le domaine de la santé, du social et de la formation» de l'Association suisse Interpret.

### Information / Communication

Au plan de l'information, 2001 a été une année très chargée pour la Commission fédérale des étrangers. La première conférence de presse de l'année a déjà eu lieu le premier jour ouvrable de janvier. Dans les nombreux articles parus à ce sujet, le thème principal portait sur les propositions tendant à faciliter ou même à rendre automatique la naturalisation des étrangers de la deuxième et de la troisième génération; quelques articles à ce sujet : «Direkter Zugang zum Schweizer Pass», «Un pas généreux vers l'intégration» ou «Nés pour être Suisses», pour ne citer que ces titres parus le 4 janvier. Plusieurs journaux se sont étendus dans leurs commentaires sur «l'atmosphère de grande mise en train dans le domaine de l'intégration des étrangers» ou sur un «redémarrage en fanfare». En juillet un volumineux rapport sur l'attribution des contributions financières 2001 dans le cadre de la promotion de l'intégration a été présenté à l'opinion publique. Ces informations ont suscité elles aussi un profond intérêt de la part des médias suisses. Sur le thème des «sans-papiers», le 28 août la présidente de la CFE a informé publiquement des propositions de la Commission concernant notamment la création de bureaux de médiation dans les cantons. Finalement, la quatrième conférence de presse de l'année a eu lieu le 18 décembre. Rosemarie Simmen a présenté une rétrospective de sa période de présidente de la CFE et a brossé un tableau de l'état de développement de la politique d'intégration en Suisse, tout en rappelant sa valeur.

La plupart des collaborateurs du Secrétariat exerçaient également des activités d'information en plus de leur activité principale. Ces tâches seront en grande partie assumées à l'avenir par Elsbeth Steiner, chargée de l'information. Elle s'occupera également de la réalisation d'un site internet CFE.

### Publications

La Commission fédérale des étrangers a édité ou co-financé trois nouvelles publications en 2001 :

1. Trois brochures d'information sur le thème de la retraite des migrantes et des migrants
2. Amélioration de l'avenir professionnel de jeunes migrantes et migrants; une collection d'exposés prononcés à l'occasion d'une réunion d'échanges en juin 2001, 55 pages, allemand/français.



3. InterDialogos 2/01: projets d'intégration. La revue qui existe depuis 1998, plurilingue, s'intitule «Soziales Engagement und Bildung in einer plurikulturellen Umwelt» («Engagement social et formation dans un environnement pluriculturel»). Elle a consacré son dernier numéro aux projets d'intégration, présentant 16 projets. Ce numéro d'InterDialogos représente lui-même le 17<sup>e</sup> projet. 58 pages, français/allemand/italien.

Une liste de toutes les publications actuelles que l'on peut commander au Secrétariat CFE figurent en annexe, page 2.

## Annexe

### Membres de la Commission

Simmen Rosemarie, Alt-Ständerätin Solothurn, présidente  
Schmid Walter, Dr., vice-président, Winterthur  
Rüdeberg-Pompei Anna Dr. med., vice-présidente (*à partir de mai 2001*),  
Vertreterin Coordinamento nazionale dei COMITES, Wabern  
Bodruzic Tonka, Sozialarbeiterin, kroatische Vertreterin  
Bourquin Sébastin, représentant Fédération suisse des employés,  
Neuchâtel  
Chevallay Frédéric, représentant Association des chefs de police  
cantonale des étrangers, Lausanne  
Cunha Antonio, Prof., représentant Fédération des associations  
portugaises de Suisse, Lausanne  
Fguiri Kais, Tunisien, assistant social, Salins/VS  
Davies Ayawo Elsa, Vertreterin Schweizerische Bischofskonferenz, Baden  
Grüninger Rudolf, Dr., Vertreter Schweiz. Verband der Bürgergemeinden  
und Korporationen, Basel  
Hefti Daniel W., Dr., Vertreter Schweiz. Arbeitgeberverband, Zürich  
Horber Rudolf, Dr., Vertreter Schweiz. Gewerbeverband, Bern  
Kiefer-Vargas Vivian, Philippinin, medizinische Laborantin, Basel  
Kramer Urs, Vertreter Erziehungsdirektoren-Konferenz EDK, Bern  
Krasniqi Gjyle, Kosova, Sozialarbeiterin, Luzern  
Kuhn Marie-Theres, Vertreterin Verband Schweizerischer Arbeitsämter,  
Basel (*à partir d'octobre 2001*)  
Montaluisa Vivas Juan Rodrigo, Ecuadorianer, économiste, Genève  
Moresi Gianni, Vertreter Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz,  
Breganzona  
Pacheco Mariano, Vertreter Gewerkschaft Bau und Industrie, Zürich  
Pereira Fleischlin Carmen, Brasilianerin, Lehrerin, Zürich  
Prince Jean-Claude, représentant Union syndicale suisse, Berne  
Ruckstuhl Liana, Stadträtin, Vertreterin Schweizerischer Städteverband,  
St. Gallen  
Sanchez Peres Bernardino, Vertreter Vereinigung der Spanierinnen und  
Spanier in der Schweiz, Adetswil/ZH  
Schatzmann Monika, Vertreterin Schweiz. Bauernverband, Hausen/AG  
Sgier Giosch Anton, Stadtammann, Vertreter Schweiz. Gemeindeverband,  
Arbon/TG  
Torche Denis, représentant Confédération des syndicats chrétiens de  
Suisse, Berne  
Welti Myrtha, Vertreterin alliance F, Bund Schweizerischer Frauenorgani-  
sationen, Zürich  
Yürütücü Hatice, Vertreterin Türkische Gemeinschaft Schweiz, Zürich

### Démissions:

Barbara Affolter, Vertreterin Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund,  
Bern (*jusqu'en juin 2001*)  
Roger Piccand, représentant Association des offices du travail, Lausanne  
(*jusqu'en mai 2001*)

**En tant qu'observateurs:**

Alberto Achermann, Vertreter Schweiz. Flüchtlingshilfe, Bern  
Burger Christina, Vertreterin Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund,  
Basel

La période de fonction actuelle de la CFE est de 2001 à 2003.

**Secrétariat de la Commission**

Gattiker Mario, Sekretär EKA und Chef Sektion Integration BFA  
Meier Christof, stv. Sekretariatsleiter, Koordinator Intergrationsförderung  
Sütterlin Paul, stv. Sekretariatsleiter

Béchon Silvana, administration et documentation  
Berger Hoins Christa, Integrationsförderung  
Descloux Irene, Allgemeine Aufgaben  
Dombelle Prosper, Promotion de l'intégration  
Gretler Heusser Simone, Integrationsförderung  
Käser Biljana, Schule und Berufsbildung  
Linder Adrian, Integrationsförderung  
Pauli Lea, Administration  
Prodolliet Simone, Grundlagen  
Steiner Elsbeth, Information  
Steiner Pascale, Integrationsförderung  
Witzig-Marinho Ana Maria, Schule und Berufsbildung

Les 15 collaboratrices et collaborateurs occupent 12 postes.

Etat 31.12.2001

## Publications

### Promotion de l'intégration des migrantes et des migrants en Suisse

Nouveau
---------

- Programme contenant les points forts pour les années 2001-2003, Ordre de priorité, édicté par le Département fédéral de justice et police DFJP
- Instructions relatives aux propositions de projets, Subventions 2002: dépôt des demandes, examen de la demande, rapport, modalités de versement (OFE)
- Grille de présentation d'un projet, Subventions 2002 (OFE)

### Numéro spécial de «InterDialogos» avec la présentation de 16 projets sur la promotion de l'intégration

Nouveau
---------

Edité par l'Association InterDialogos, Neuchâtel  
58 pages, français/allemand/italien

### Amélioration de l'avenir professionnel des jeunes migrantes et migrants

Nouveau
---------

Les exposés de la Journée d'échanges, juin 2001  
56 pages, français/allemand

### Brochures d'information sur le thème de la retraite

Nouveau
---------

*Nostalgie*, roman-photo  
*La retraite*, cahier de travail pour personnes immigrées  
*Préparation à la retraite des personnes immigrées*  
Réalisées en collaboration avec Pro Senectute et Migros/ Pour-cent culturel  
Disponibles en français, allemand, italien, espagnol et portugais

### « Que faire après l'école? »

Brochure, 1999, réalisée en collaboration avec l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle ASOSP dans le cadre du projet BZM.

Disponible en français, allemand, italien, espagnol, albanais, bosnien, croate, anglais, grec, macédonien, portugais, serbe, tamoul, turc.

### « Mariages binationaux »

Dépliant, publié en 1993, mis à jour en 1998; plusieurs langues.

Toutes les publications peuvent être commandées auprès du

Secrétariat CFE, Quellenweg 9, CH – 3003 Berne-Wabern  
eka-cfe@bfa.admin.ch, Tél. 031 325 91 16

Les brochures sur le thème de la retraite sont à commander à l'OFCIM, 3003 Berne

Liste des projets Promotion de l'intégration 2001

*		Point fort 1 Communication linguistique	
124	AG	ECAP: Kurs für Frauen	25'000
133	AG	machBar: MuKi-Deutsch	84'000
149	AG	ENAIP: Sprachkurse	40'000
187	AR	Privat: Deutsch für fremdsprachige Frauen	1'000
188	AR	PG Waldstatt: Deutsch für fremdsprachige .Frauen	3'000
143	BE	Alban. Zentrum: Alba Mater	30'000
146	BE	Vereinig. f. Beratung (VBG): Kurs für tamilische Frauen	9'000
151	BE	ISA: Orientierungskurse	20'000
336	BE	VBG: türkische Frauengruppe	6'000
121	BL	Ausländerdienst (ALD): Frauenbildung	45'000
189	BL	Stadt Liestal: Deutschkurs	6'000
109	BS	Verein Johanna: Lernen im Park	104'000
135	BS	K5: Kurse für Neuzuzügerinnen	51'000
158	BS	ECAP: Deutschkurse	20'000
159	BS	ECAP: Deutsch und Information	33'000
177	BS	Verein der Aleviten: Deutschkurs	8'000
816	BS	Türk. Arbeiterverein: Sprachkurse	30'000
157	CH	GBI: Sprachkurse	30'000
876	CH	Bosn. Kulturver. Sprachkurse	23'000
139	FR	espacefemmes: cours de langue	50'000
168	FR	Gemeinde Wünnewil: Deutschkurs	4'000
710	FR	Assoc. Lire et Ecrire: cours d'alphabét.	17'000
828	FR	Ecole Jug.V Romont: cours	9'000
115	GE	UPA: cours pour femmes alb.	15'000
883	GE	CAMARADA: cours de langue	35'000
106	GL	Frauzentrale: Sprachkurse	12'000
895	GL	TEEDOR: Diverse Projekte für Tamilen	10'000
118	GR	Filipinazentrum: Sprachkurse	17'000
882	JU	Ville de Delémont: cours de langue	3'000
108	LU	Kriens: Sprachkurse	5'000
110	LU	FABIA: Sprachkurse	60'000
145	LU	CIFL-ENAIP: Frauenkurs	40'000
161	LU	CARITAS: Frauenprojekt	28'000
175	SG	BILANG: Deutsch und Information	50'000
102	SH	SAH: Kurse Migranten	13'000
103	SH	SAH: Kurse Migrantinnen	23'000

140	SH	Begegnungszentrum: Deutsch mit euch	17'000
104	SO	Gerlafingen: Integrationskurse	25'000
150	SO	SAH/ECAP: Lernen in der Gemeinde	25'000
162	SO	Türk. Org. TOAB: Sprachkurse	11'000
134	SZ	Grüezi: Mütter und Kinder	28'000
105	TG	Stadt Frauenfeld: Sprachkurse	15'000
160	VD	POLE SUD: cours de langue	50'000
186	VS	OSEO. Cours de Français/Intégration	46'000
738	VS	CSI: cours français + div	30'000
748	VS	Espace interculturel Sierre: div.	10'000
137	ZG	Baar/Zug: Integrations-Sprachoffensive	66'000
101	ZH	Heks: Deutsche Konversation	25'000
107	ZH	Thalwil: Sprachkurse	8'000
117	ZH	Alb. Org. Perparimi: Frauenförderung	30'000
119	ZH	Jugendsekr. Bülach: Kurse in Kloten	8'000
123	ZH	Adliswil: Konversationsgruppe	11'000
125	ZH	SMUV: Pilotprojekt	18'000
141	ZH	GZ Buchegg: Mundart für Mütter	5'000
153	ZH	GZ: Lernen im Park	8'000
155	ZH	Jugendsekr. Horgen: Deutschkurse	4'000
156	ZH	Quartiertreff Enge: Sprachkurs	9'000
165	ZH	World Tamil: Sprachkurse	14'000
167	ZH	SAH:Alphabetisierung	60'000
176	ZH	Schuldep. Zürich: Elternkurs	20'000
179	ZH	Jug'sekr. Dielsdorf: Deutsch für Mütter	6'000
183	ZH	FEMIA: Alphabetisierung	30'000
190	ZH	Croatia.ch: Sprachkurs Frauen	3'000
322	ZH	Bülach: Sprachkurse	30'000
349	ZH	KANZBI: Sprachkurs für Mütter	16'000
832	ZH	Schweiz.-arab. Kulturzentrum	25'000
860	ZH	Basketball Korac: Deutschkurs	10'000
864	ZH	SPE: Kurse für Frauen	15'000

\* Les nombres de la 1<sup>ère</sup> colonne désignent les numéros des projets. Grâce à ces numéros des renseignements supplémentaires peuvent être donnés pour chaque projet.

		<b>Point fort 2</b>	
		<b>Formation continue de personnes clé</b>	
206	AG	Caritas: Infoblatt „da&dort“	19'000
251	AG	Caritas: Schulung MediatorInnen	8'000
204	BE	Z5: Dachorg. HSK	17'000
207	BE	Muri: Projekt Kulturvermittlung	25'000
208	BE	Biel: Verm. Elternhaus Schule	15'000
225	BE	SRK: Unterstützung Ausländerorg.	15'000
230	BE	VEB/ED: Kurse f. Kulturvermittler	55'000
256	BE	Formazione: SeniorInnen erzählen...	20'000
205	BS	CSEPE: corso per animatori gruppi giovanili	30'000
219	CH	Caritas: Ausb. Dolmetscher/Mediatoren	189'000
226	CH	CNG: Ausbildung Schlüsselpers.	30'000
233	CH	Albamig: Ausbildung alb. Schlüsselpers.	48'000
234	CH	FEMAES: Schlüsselpersonen Alter	5'000
235	CH	Pro Senectute: Fortbildungskurse	98'000
239	CH	GBI: Mediatoren Betrieb	36'000
242	CH	FAPSR: Fortbildungskurse	9'000
244	CH	ACLI: Fortbildungskurse	24'000
248	CH	NCBI: Fortbildungskurse	35'000
258	CH	FEMAES: Fortbildungskurse	12'000
355	CH	C.Scuola Famiglia: Partizipation	25'000
808	CH	Naim Frasher: Fortbildung HSK-Lehrkr.	39'000
751	FR	Escuela Latinoamericana: Fortbildung	10'000
209	GE	UPA: formation respons. associatifs	13'000
203	LU	FABIA: Bildung für Elternarbeit	24'000
260	LU	AIKA: Ausbildungslehrgang	18'000
314	LU	ShoqataDrini: Fortbildung AnimatorInnen	25'000
217	NE	BDE: formation	5'000
263	SG	INDUME: Integration durch Mediation	23'000
264	SG	IFOR: Kurse "Miteinander"	20'000
211	SH	Kontaktstelle: freiw. Soz. Begleitung	14'000
801	SH	SAH: Interkulturelle Mediation	25'000
212	SO	Fachstelle int. Komm.: Fortbildung	18'000
872	SO	SRK Olten: Gesundheitszentrum	30'000
228	TI	Opera Prima: Donne tra valori, ruoli, cult.	25'000
737	TI	SOS: InterAgire (DERMAN)	25'000
896	TI	SPAI: Alpentransit Süd	25'000
236	VS	Kant. Kommission: "Kulturpatin"	18'000
776	ZG	Amt für Schulen: MediatorInnen ZG	25'000
210	ZH	Dielsdorf: Kontaktnetz	12'000
213	ZH	MV: Chancengl. Mietrecht	30'000
221	ZH	Kulturverm. Zürcher Oberland	15'000
222	ZH	ECAP: Arbeitswelt	48'000
223	ZH	SAH: Schlüsselpers für Jugendliche	25'000
237	ZH	Thai Frauen: Schlüsselpersonen	3'000
818	ZH	Treffpunkt Schwarze Frauen: div.	30'000
891	ZH	Tuluyang Pinoy: Beratungsz. Filipinas	15'000

		<b>Point fort 3</b>	
		<b>Participation</b>	
265	AG	Mult.kult-Jug.parl: Kulturfest Aarau	6'000
307	AG	Caritas: Rahmenpr. Ausst. Rheinfelden	22'000
317	AG	Caritas: Rahmenpr. Ausst. Zofingen	20'000
333	AG	Aarau: Telli-Quartier, div	20'000
784	AG	machBar: Chat-forum Jugendliche	10'000
805	AG	Baden: Projekt KombiNation	52'000
339	BE	EFFE: "Travailler" situation migrat.	20'000
369	BE	Formazione: „Facciamo“	20'000
746	BE	Verein Eltern & Bildung: Elternabende	3'000
829	BE	TOJ: offene Jugendarbeit	30'000
848	BE	Zentrum 5: Kinder- u. Jugendarbeit	6'000
315	BS	Modellprojekt Planungszelle	81'000
823	BS	Treffpunkt alb. sprechende Frauen	22'000
871	BS	Alb. Beratungsstelle: div.	19'000
311	CH	Pfadi: Integrationsprojekt	32'000
340	CH	ACLI: Informazione e partecipazione	10'000
354	CH	FAPSR: Infos für Eltern	9'000
853	CH	WATS: Informationsanlässe	12'000
371	FR	CCSI: Info + Partizipation	16'000
308	GE	UPA: cours d'instruction civique	15'000
887	GE	VILLE D'ONEX: div.	40'000
365	LU	AIKA: Mit Frauenthemen bewegen	3'000
791	LU	SAH: Migrationszentrum Co-Opera	25'000
323	NE	BDE: formule d'accueil	53'000
367	NE	Inter Nos: festivités interculturelles	20'000
731	NE	BDE: connaissance du monde	13'000
835	SH	Alb. Gemeinschaft: div.	20'000
148	SO	Stadt Olten: Kurse + div.	70'000
261	TI	Kt: Elternbildung/Berufswahl	22'000
147	VD	Ech. arabo-suisse: tables rondes	25'000
301	VD	mus.hist.: vivre ensemble	40'000
353	VD	POLE SUD: part. fêtes nationales	6'000
806	VD	Renens: anim. bibliothèque intercult.	29'000
817	VD	Appartenance: Partenariat	80'000
897	VD	Renens: Animations Enfants-Mères	15'000
313	VS	Martigny: le bus (animation sociocult.)	50'000
316	VS	Monthey: espace interculturel	30'000
337	ZG	Intergrationsnetz ZG: Kultur 01	15'000
350	ZG	CM: Veranstaltungen in Gemeinden	10'000
305	ZH	Infodona: Cafédona	15'000
310	ZH	Wohnintegrationsnetz Unteraffoltern	16'000
318	ZH	Caritas: Kontaktnetz URAT	50'000
325	ZH	ASK: Kultimedia	75'000
326	ZH	Oberland: Elternbildung	50'000
330	ZH	GZ Bachwiesen: Partizip. im Quartier	25'000

Point fort 3 Participation			
338	ZH	Grupo Acao: Veranst. Brasilianer.	2'000
366	ZH	GemeinwesenLetzi: Kinderpartizipation	10'000
368	ZH	Inura: Partizipation Kreis 5	14'000
373	ZH	FEMIA:Elternbildung mit Mütter	10'000
794	ZH	Thai-Frauen: Broschüre	10'000
813	ZH	Perparimi: Elternschulung	30'000
824	ZH	V Domicil: Wohnkultur	80'000
843	ZH	Dance Motion: Tanzplattform	4'000
881	ZH	Ev./ref. Landeskriche: Friedens erziehung OstafrikanerInnen	30'000

Point fort 4: Projets nationaux			
788	AG	MigrantInnenRaum: div.	10'000
778	BE	ISA: Integrationstheater	24'000
866	BE	Oberaargau/Emmental: Sprach- + Kulturvermittlung	10'000
761	BS	Projektgr. Husejin Akin.: Filmprojekt	80'000
803	BS/BL	Streit.los (00+01)	100'000
703	BS/BL	Öffentlichkeitskampagne 00/01	200'000
364	CH	FIZ:Partizip. MigrantInnen mit Kindern	15'000
735	CH	IG Binat: Bulletin	11'000
839	CH	Jugendsession:Kostenbeteiligung	5'000
704	CH	Wanderaustellung Da & Fort	200'000
705	CH	<i>Museum für Migration: Projektbeitrag</i>	100'000
718	CH	SSAB: Film & Begleitmaterial	130'000
754	CH	CNG: Untersuchung	20'000
767	CH	GBI: Zeitung in versch.Sprachen	35'000
781	CH	InterDIALOGOS: Sondernummer	23'000
855	CH	Penner: Didaktisches Material für Vorschulförderung	134'000
kN	CH	sgv/usam: Informationskampagne	90'000
kN	CH	SID: Migrationspolitik, pol. Prozess	30'000
306	GE	CR: centre de rencontre	33'000
826	GE	MondialContact: div.	30'000
861	GR	Frauzent.: div.	15'000
378	LU	Emmen: Informationsprojekte	16'000
792	SG	Schänis: Projektheft Balkan	20'000
796	SG	Musik und Migration	19'000
245	TI	Borgnini:Lehrmittel	33'000
304	VD	programme de télévision	102'000
706	VD	Privé: div.	15'000
714	ZG	Schule und Elternhaus: Wegleitung Deutschkurs	6'000
116	ZH	ARCHE Kinderbetreuung	25'000
347	ZH	Verein Infonet: Orientierungshilfe	10'000
759	ZH	Privat: Übers. & Publikation (ital.)	15'000

Point fort 5 Contrats de prestation			
	BE	ISA (nur Region Stadt Bern)	100'000
	BS	GGG Ausländerberatung	100'000
	BL	Ausländerdienst	100'000
	FR	CCSI	70'000
	LU	FABIA	120'000
	NE	Bureau du délégué aus étrangers	100'000
	SG	ARGE	100'000
821	SG	Mintegra: Übergangsbeitrag	40'000
	SO	Ausländerdienst	80'000
	SZ	AGBAS	50'000
	TG	Fachstelle für Integration (St. Frauenfeld)	50'000
	VD	csp	120'000
	ZG	Caritas schweiz	50'000
	ZH	KAAZ: Übergangsbeitrag	70'000
	ZH	Zürcher Oberland: Übergangsbeitrag	70'000
	ZH	Stadt Winterthur	70'000
	ZH	FIF Stadt Zürich	150'000

Ce tableau représente l'état des projets approuvés au 31.10.2001. La liste complète fin 2001 sera publiée au printemps 2002 sur le site internet ([www.eka-cfe.ch](http://www.eka-cfe.ch)).

Les projets mentionnés en *italique* n'ont pas encore été acceptés définitivement (Etat 31.10.2001).